

Dominique BAERT
Député du Nord
Maire de Wattrelos

Paris, le **13 OCT. 2009**

M. Bernard ACCOYER
Président
Assemblée nationale

0910/93

Monsieur le Président,

Connaissant votre attachement au bon fonctionnement de notre Assemblée et à votre souhait que le travail parlementaire puisse se faire dans des conditions satisfaisantes, permettez-moi par la présente de souligner les conditions dégradées et déplorables dans lesquelles cette année l'Assemblée nationale est amenée à examiner le budget de la France.

En effet, cette année le délai de dépôt des amendements a été particulièrement contraint: le Projet de loi de finances a été mis en distribution le mercredi 7 octobre. Les amendements devaient impérativement être déposés au plus tard le samedi 9 octobre à 17h! La conséquence de cela, c'est que lorsque j'ai voulu déposer le lundi 12 octobre mes 17 amendements, ceux-ci n'ont pas été pris en considération, et donc n'ont pu être présentés à la Commission des Finances du mercredi 14 octobre! Certes, me direz-vous, il est toujours possible de les présenter au titre de l'article 88, mais vous savez que ce n'est pas la même nature de l'analyse, ni de l'issue possible de l'amendement.

Comment peut-on croire que, nonobstant ses autres obligations liées à son mandat, un député soit en mesure d'absorber les centaines de pages de ce Projet de loi de finances pour être capable d'exercer efficacement son droit d'amendement, droit fondamental du député?

Peut-on oublier que le Projet de loi de finances pour 2010 comporte, cette année, des réformes majeures (fiscalité locale avec la suppression et le remplacement de la taxe professionnelle; fiscalité écologique avec l'instauration d'une taxe carbone, etc)? Ce sont des textes ni simples, ni courts...

La démocratie exige un peu de temps, nécessaire à la concertation, à la réflexion et au travail sérieux. Et cela d'autant plus que le contexte est propice à l'anti-parlementarisme. Comment expliquer à nos concitoyens que leurs représentants, que la Représentation nationale, ne disposaient que de trois jours avant que ne s'arrête le compteur des

seront examinés en commission, pour analyser le budget de la France, budget qui impacte leur quotidien et qui engage fortement la France et les acteurs publics et économiques de notre pays.

Certes, la discussion et le vote du budget sont encadrés par des délais constitutionnels. Certes, il y a eu révision du règlement de notre assemblée. Mais, cela ne peut suffire à justifier la dégradation du travail parlementaire. Il y va de la revalorisation effective du Parlement que nous souhaitons tous. Il y va de notre démocratie.

Je veux donc vous dire mon incompréhension de ces délais inconsidérément raccourcis, et vous dire ma profonde désapprobation.

Je vous sais soucieux de la qualité du travail parlementaire. Je ne pouvais donc ne pas vous dire combien ce qui vient de se passer pour la préparation de la Loi de finances me paraît une déplorable faille dans cette recherche de qualité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération respectueuse.



Le Député-Maire



Dominique BAERT